Doit-on indiquer nos résultats sur le CV pour les candidatures en master ?

Par **Estellebj**, le **19/03/2022** à **16:31**

Bonjour,

Lors d'une présentation de master, le directeur d'une mention a précisé qu'il était bien de mentionner sur le CV si nous avons obtenu des mentions et plus spécifiquement notre moyenne. Toutefois, le relevé de notes étant obligatoirement transmis je ne comprends pas trop l'intérêt de le remettre..

Pensez-vous qu'il est indispensable de le préciser ou que cela peut paraitre étrange ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés